

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 juillet 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 04/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 11

Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Renouvellement convention aide institutrice de l'école de Venterol. - DE_2019_040

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une aide est présente pendant les horaires scolaires à l'école maternelle de Venterol du RPI, 6 heures par jour, 4 jours par semaine afin d'assister l'enseignante, elle est rémunérée par la commune de Venterol, par convention la commune de Piégut rembourse une partie de son salaire + charges proratisé au nombre d'enfants domiciliés sur son territoire.

Ce remboursement est soumis à une convention signée entre les deux communes renouvelable par tacite reconduction à chaque rentrée scolaire, il propose de renouveler cette convention pour l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil unicpal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la convention permettant de rembourser l'aide instituteur(trice) qui intervient à l'école de Venterol pour l'année scolaire 2019/2020.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2019
004-210402343-20190711-DE_2019_040-DE

